



● Pays d'origine sûrs : Actualisation de la situation prévalant dans les pays inscrits sur la liste

Cette note vient dans le prolongement de précédents documents élaborés par Forum réfugiés en novembre 2008 (n°16/2008) et janvier 2009 (n°06, n°07 et n°18/2009).

Elle propose une **mise à jour synthétique de la situation sécuritaire** mais aussi politique et sociale de différents pays considérés comme sûrs de la fin 2008 à aujourd'hui. Elle se base sur des informations émanant d'organisations internationales gouvernementales ou non, mais aussi d'organes de média, la plupart des sources ayant été récoltées sur les sites internet *Refworld* et *Ecoi*.

Cette note vise à compléter et insister sur certaines des informations mises à disposition des membres du CA de l'OFPRA dans le but de nourrir leur réflexion quant à la révision de la liste et au maintien de certains pays sur celle-ci.

En effet, ces actualisations interrogent la **compatibilité du maintien de certains pays sur la liste avec la définition posée par le législateur**, selon laquelle un pays dit sûr doit respecter les principes de la liberté, de la démocratie, de l'Etat de droit, des droits de l'homme et des libertés fondamentales (article L741-4, 2° Ceseda). A cet égard, le Conseil d'Etat -sous le contrôle duquel la liste est adoptée – a pu préciser qu'un pays sûr doit connaître une certaine **stabilité politique et sociale** (CE 18 février 2009, n°295443).

Aussi, **vu l'instabilité politique et/ou sécuritaire, parfois durable, prévalant dans certains de ces pays, vu l'incapacité souvent constatée des organes de police ou de justice d'assurer une protection effective, vu les violations des droits de l'homme régulièrement rapportées, il est permis de douter de la pertinence du maintien sur la liste de certains pays.**

Parmi ceux-ci, il nous paraît qu'une toute particulière attention du Conseil d'administration de l'OFPRA doit être portée sur :

- la **Bosnie-Herzégovine** (p.2) : le pays est en proie à une crise politique et une paralysie institutionnelle graves qui exacerbent les tensions voire les violences nationalistes ;
- la **Géorgie** (p.) : la situation sécuritaire dans le pays a dégénéré en conflit armé en Ossétie du Sud entre les forces russes et géorgiennes ; les violences perdurent et risquent de s'étendre à l'ensemble du pays.
- l'**Inde** (p.) : le pays est secoué par des crispations nationalistes et/ou politiques qui se radicalisent dans différentes régions.
- **Madagascar** (p.) : le pays a traversé une crise politique violente en janvier 2009.

Bosnie-Herzégovine

Rappel :

Evolution du nombre de premières demandes d'asile et du taux de placement en procédure prioritaire

POS	2005		2006		2007		2008	
	DA	%PP/DA	DA	%PP/DA	DA	%PP/DA	DA	%PP/DA
Bosnie-H.	1658	54%	191	82%	112	79%	138	92%

Evolution du nombre d'accords OFPRA et d'annulations CNDA

Bosnie-H.	2005		2006		2007		2008	
	OFPRA	CNDA	OFPRA	CNDA	OFPRA	CNDA	OFPRA	CNDA
	588	165	35	246	14	180	23	76

Nombre de pays européens (hors France) considérant la Bosnie comme pays sûr : 3
(Luxembourg, Royaume-Uni, Suisse)

Un climat politique détérioré et une situation économique et sociale dégradée :

Le rapport annuel de progrès sur la Bosnie-Herzégovine, réalisé par la Commission européenne afin d'évaluer la situation politique et économique locale dans la perspective d'une candidature à l'Union européenne et publié en octobre 2009, est riche d'enseignements quant à la crise politique et institutionnelle grave que traverse le pays.

Ce rapport souligne les retards, voire le blocage, de certaines réformes institutionnelles exigées pour candidater à l'Union européenne. La principale cause en est l'absence de volonté politique et de consensus des trois communautés nationales ; cette instabilité et ces tensions politiques entraînant d'importantes frictions avec les instances internationales et européennes, et réveillant les nationalismes des différentes communautés.

Démocratie et état de droit

Le pays n'a quasiment pas progressé en vue de réformer sa constitution, développer des institutions nationales plus efficaces et durables et surtout respecter davantage les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Ainsi, la police et la justice, seuls organes capables d'assurer une protection dans un état de droit, restent défailtantes. La Commission souligne plus particulièrement l'absence de réforme de la police ; le manque d'harmonisation des décisions de justice en raison de la non-mise en place d'une juridiction suprême ; mais surtout, l'importance de la corruption et l'influence des considérations politiques et ethniques sur le déclenchement des poursuites et les décisions prises. Concernant plus spécifiquement la poursuite des criminels de guerre, indispensable pour la pacification et la stabilisation de la région, la Commission européenne comme d'autres associations (telles Human Rights Watch) soulignent, d'une part, la carence de moyens matériels et humains suffisants pour mener à bien cette mission ; d'autre part, une protection des témoins défailtante voire inexistante ; et enfin, un nombre d'affaires très faible concernant des violences sexuelles en tant que crime de guerre.

Respect des droits de l'homme et des minorités

La Commission européenne constate que la Bosnie-Herzégovine a ratifié la plupart des instruments internationaux relatifs à cette question. Pourtant, la mise en pratique et le respect. Aussi, en septembre 2009, près de 2000 affaires étaient pendantes devant la Cour européenne des droits de l'homme.

Par ailleurs, l'association Reporters sans Frontières dénonce plusieurs agressions ou menaces contre des journalistes, notamment de la revue *60 minutes*.

L'association Human Rights Watch rapporte la perpétration de menaces de mort et des violences à l'encontre de militants d'associations de défense des droits des homosexuels.

Au surplus, les minorités sont toujours exclues de la vie politique au niveau national et sont sous représentées au niveau local. Quant aux populations roms, elles demeurent fortement discriminées et le fait qu'elles ne soient pas systématiquement inscrites à l'état civil complique leurs accès aux soins et autres prestations.

Retour de réfugiés et de personnes déplacées dans leur région d'origine :

Human Rights Watch fait état de la baisse du nombre de retours de réfugiés et personnes déplacées dans leur région d'origine en Bosnie-Herzégovine. L'organisation précise qu'en juin 2009, plus de 117 795 Bosniens étaient toujours déplacés (plus de 66 000 en Republika Srpska, plus de 50 000 en Fédération et plus de 1 000 dans le District de Brcko). Selon l'organisation, seulement 191 personnes (réfugiées ou déplacées) seraient rentrées sur les 6 premiers mois de l'année 2009.

L'ONG Human Rights Watch rappelle par ailleurs les principaux obstacles au rapatriement des réfugiés et déplacés – pour lesquels aucune avancée concrète n'a été réalisée : le difficile voire impossible accès à un emploi, à un logement décent (l'accès à l'eau et à l'électricité demeurant problématique), les tensions ethniques, l'accès aux soins et aux pensions (voir également Note Forum réfugiés n°07/2009).

Par ailleurs, la question du déminage et de la sécurisation de certaines zones demeurent un enjeu important pour le rapatriement et le retour de ces populations.

Dans ce contexte, la fermeture du OHR (Bureau du Haut représentant), initialement prévue il y a deux ans pour laisser les instances européennes prendre le relais, a été une nouvelle fois reportée.

L'échec récent des négociations qui se sont tenues à Butmir (Sarajevo) le 20 octobre 2009 entre les différentes entités bosniaques, serbes et croates et les représentants américains et européens, démontre là encore l'incapacité des dirigeants actuels à dégager une vision commune et faire avancer leur pays sur la voie des réformes.

Ces tensions politiques n'iront pas en s'améliorant dans la perspective des élections générales prévues en 2010 et risquent d'exacerber davantage les nationalismes.

Aussi, en raison de l'instabilité actuelle du contexte politique et social, la Commission n'a bien évidemment pas recommandé d'ouverture de négociations en vue d'une candidature à l'Union européenne.

Sources consultées et utilisées :

- Commission européenne - *Bosnie Herzégovine : Rapport de suivi 2009* – SEC(2009) 1338 – EN, 14 octobre 2009
- International Crisis Group – *Bosnia's incomplete transition: between Dayton and Europe* – Europe Report n°198 – 9 March 2009
- Human Rights Watch, *World Report 2009 - Bosnia and Herzegovina*, 14 January 2009
- Human Rights Watch, *UPR Submission on Bosnia and Herzegovina*, 24 August 2009
- Amnesty international, *Rapport 2009 - La situation des droits humains dans le monde - Bosnie-Herzégovine*, 28 mai 2009
- Reporters sans frontières – *Rapport annuel 2009*
- Courrier des Balkans

Géorgie

Rappel :

Evolution du nombre de premières demandes d'asile et du taux de placement en procédure prioritaire

POS	2005		2006		2007		2008	
	DA	%PP/DA	DA	%PP/DA	DA	%PP/DA	DA	%PP/DA
Géorgie	654	28%	227	73%	153	77%	320	73%

Evolution du nombre d'accords OFPRA et d'annulations CNDA

	2005		2006		2007		2008	
	OFPRA	CNDA	OFPRA	CNDA	OFPRA	CNDA	OFPRA	CNDA
Géorgie	17	566	37	150	26	114	46	86

Nombre de pays européens (hors France) considérant la Géorgie comme pays sûr : 0

Pour une analyse plus complète de la situation prévalant en Géorgie depuis 2006 et plus particulièrement lors du conflit survenu en Ossétie du sud à l'été 2008, consulter les notes de Forum réfugiés de janvier 2009 (n°07/2 009) et de juin 2009 (n°18/2009).

Contexte du conflit d'août 2008

En 2003, la « révolution des roses », qui destitua le président Chevardnadzé et porta au pouvoir quelques mois plus tard celui qui l'avait conduite, Mikheil Saakachvili, laissait présager une amélioration sensible de la situation des droits dans le pays et en particulier celui des droits des minorités. En effet, depuis l'effondrement de l'URSS, la Géorgie a connu des tensions allant parfois jusqu'au conflit armé en Abkhazie, Adjarie et Ossétie du sud.

Suite à la montée des tensions entre la Géorgie et l'Ossétie du sud au cours des premiers mois de l'année 2008, l'armée géorgienne a lancé une attaque massive, terrestre et aérienne, contre l'Ossétie du Sud dans la nuit du 7 au 8 août 2008, visant à « établir l'ordre constitutionnel dans l'ensemble de la région ». Le 8 août, les forces russes ont décidé d'intervenir dans le conflit aux côtés des séparatistes d'Ossétie du Sud. Un accord de cessez-le-feu a été signé à la mi-août. Néanmoins, les forces russes ont occupé une partie du territoire géorgien jusqu'à octobre 2008 et ont également pris position en Abkhazie. La reconnaissance, par les autorités russes, de l'indépendance de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie, le 26 août, a été largement condamnée par la communauté internationale.

Au début de l'année 2009, les incidents se sont multipliés le long de la ligne de démarcation entre l'Ossétie du sud et la Géorgie, faisant 12 morts dans les rangs géorgiens. De la même manière, la situation avec l'Abkhazie est toujours très tendue.

Depuis les accords de cessez-le-feu signés en Ossétie du sud, les miliciens ossètes ouvrent régulièrement le feu sur les postes géorgiens, qui ont l'ordre de ne pas répliquer. Des mines téléguidées ont été déclenchées au passage de convois géorgiens. Pendant ce temps, l'armée russe consolide ses campements en Ossétie du sud et en Abkhazie, où quelques 10 000 soldats sont désormais installés, à l'abri de toute inspection internationale.

Le 30 avril, la Russie a signé des accords de coopération avec les leaders de l'Abkhazie et de l'Ossétie du sud, en contradiction totale avec le cessez-le feu intervenu en 2008. Selon ces accords de défense des frontières, les Russes prennent contrôle des frontières des 2 provinces pendant 5 ans, en échange du soutien qu'elle leur offre contre les tentatives de reprise de contrôle par la Géorgie. Un peu plus tôt, les autorités russes avaient accusé la Géorgie d'avoir massé les forces militaires et de la police le long des frontières avec les 2 provinces.

Depuis le mois d'avril 2009, la population géorgienne demande avec insistance la démission du président Saakachvili, accusé d'être incapable de mettre fin au conflit et de retrouver la souveraineté sur les provinces séparatistes.

Des violations graves aux droits de l'homme

Le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, de retour de mission en Géorgie, a indiqué début septembre 2008, qu'un très grand nombre de personnes avaient été victimes de violations des droits de l'homme lors du conflit en Ossétie du Sud et que plus de la moitié de la population d'Ossétie du Sud aurait fui. Il a indiqué que la majorité des personnes déplacées qui programmaient de retourner chez elles ont dû reporter leur retour en raison de l'absence de garanties de sécurité. Un grand nombre de cas d'agression physique, de vol, d'enlèvement avec demande de rançon, de destruction et pillage de maison ainsi que d'agression individuelle de la part des milices ossètes ou d'autres hommes armés aussi bien en Ossétie du Sud que dans la zone tampon ont été rapportés au Commissaire. Le Commissaire s'est dit inquiet face à l'augmentation de la criminalité dans la zone tampon et sérieusement préoccupé par la sécurité des civils.

Fin 2008 le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies sur les droits de l'Homme des personnes déplacées, de retour de mission en Géorgie, exprimait également sa préoccupation à l'égard des populations situées dans la « zone tampon » située au nord de la ville de Gori et se disait alarmé par le climat de peur dans de nombreuses zones ainsi que par la poursuite du harcèlement contre les populations et les pillages des biens.

Amnesty international indiquait que la destruction massive de biens, la présence d'engins n'ayant pas explosé et les problèmes de sécurité empêchaient des dizaines de milliers de personnes de regagner leur foyer après le conflit.

Human rights watch, quant à elle, mettait l'accent sur les violations commises par les miliciens ossètes sur les populations géorgiennes en Ossétie du sud mais également dans la zone géorgienne occupée par l'armée russe, sans que cette dernière n'intervienne pour leur porter secours.

Un an après, dans un rapport intitulé « *Civilians in the aftermath of War : The Georgia – Russia conflict one year on* », Amnesty International rapporte que « des milliers de civils demeurent bloqués loin de chez eux. Selon l'ONG, quelque 192 000 personnes ont été déplacées durant la guerre qui a éclaté dans la nuit du 7 au 8 août 2008. Sur les 38 500 personnes qui ont quitté l'Ossétie du Sud pour gagner la Russie, seules

environ 4 000 ne seraient pas rentrées. Toutefois, sur les quelque 138 000 personnes d'ethnie géorgienne déplacées en raison du conflit, 30 000 n'ont pas pu rentrer chez elles. Parmi elles, 18 500 personnes ayant fui l'Ossétie du Sud et le district d'Akhalgori risquent d'être déplacées pour longtemps ».

Selon l'ONG, « l'un des principaux enjeux demeure la sécurité dans une région où certaines zones sont presque vidées de leur population. En outre, de nombreuses personnes d'ethnie géorgienne qui sont rentrées chez elles dans des régions limitrophes de l'Ossétie du Sud n'ont plus accès à leurs champs ni à leurs vergers, parce qu'elles vivent sur un territoire relevant désormais de la juridiction des autorités de facto d'Ossétie du Sud ou parce que la zone n'a pas été déminée ».

Enfin, Amnesty International engage « toutes les parties au conflit à prendre les mesures requises afin de mener dans les meilleurs délais des enquêtes indépendantes, approfondies et impartiales sur les allégations selon lesquelles leurs forces respectives ont commis des crimes relevant du droit international durant le conflit, y compris des crimes de guerre. Lorsque les moyens de preuve recevables sont suffisants, les parties doivent veiller à ce que toute personne raisonnablement soupçonnée de crimes relevant du droit international soit traduite en justice dans le cadre d'un procès qui respecte pleinement les normes internationales d'équité ».

Sources consultées et utilisées :

- Amnesty international, *Georgia: briefing to the United Nations Human Rights Committee*, octobre 2007
- Amnesty international, *Rapport annuel 2008 – Géorgie*, juillet 2008
- Amnesty International, *Civilians vulnerable after hostilities in Georgia*, août 2008
- Amnesty International, *Georgia and Russia must protect civilians in South Ossetia*, Août 2008
- Amnesty International, *Council of Europe: Monitoring of the human rights impact of the Georgia-Russia conflict must continue*, septembre 2008
- Amnesty International, *Civilians in the aftermath of War : The Georgia – Russia conflict one year on*, août 2009
- Council of Europe Commissioner for Human Rights, Thomas Hammarberg, *Human Rights in Areas Affected by the South Ossetia Conflict. Special Mission to Georgia and Russian Federation (Vladikavkaz, Tskhinvali, Gori, Tbilisi and Moscow, 22-29 August 2008)*, septembre 2008
- FIDH et OMCT, *Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, Rapport annuel 2007 – Géorgie*, juin 2008
- Human rights watch, *Annual report 2008– Georgia*, janvier 2008
- Human rights watch, *Georgia, Justice is not negociable*, mai 2009
- Human rights watch *Georgia: Russian Cluster Bombs Kill Civilians*, août 2008
- Human rights watch, *Russia/Georgia: Investigate Civilian Deaths*, août 200
- UN News Service, *Revised UN estimates show 192,000 uprooted during Georgia conflict*, septembre 2008.
- UN Human Rights Committee, *Consideration of reports submitted by States parties under article 40 of the Covenant: International Covenant on Civil and Political Rights: concluding observations of the Human Rights Committee: Georgia*, novembre 2007

- UN Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on torture and other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment, Manfred Nowak: addendum: follow-up to the recommendations made by the Special Rapporteur visits to (...) Georgia (...)*
- United States Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices 2007- Georgia*, mars 2008
- United States Department of State, *Trafficking in Persons Report 2008 - Georgia*, juin 2008

Ghana

Rappel :

Evolution du nombre de premières demandes d'asile et du taux de placement en procédure prioritaire

POS	2005		2006		2007		2008	
	DA	%PP/DA	DA	%PP/DA	DA	%PP/DA	DA	%PP/DA
Ghana	109	48%	40	70%	17	82%	16	81%

Evolution du nombre d'accords OFPRA et d'annulations CNDA

	2005		2006		2007		2008	
	OFPRA	CNDA	OFPRA	CNDA	OFPRA	CNDA	OFPRA	CNDA
Ghana	-	-	-	-	-	-	-	5

Nombre de pays européens (hors France) considérant le Ghana comme pays sûr : 6 (Danemark, Luxembourg (sauf femmes), Malte, Royaume-Uni (sauf femmes), Slovaquie, Suisse)

Peine de mort

La peine capitale n'est toujours pas abolie dans ce pays. Selon les informations d'Amnesty International, en 2008, aucune nouvelle exécution n'a eu lieu ; trois personnes, dont une femme ont été nouvellement condamnés à la peine de mort, portant à 104 le nombre de condamnés à mort dans le pays.

Fraudes constatées lors des élections présidentielles

Le déroulement des élections présidentielles qui ont eu lieu le 7 et 28 décembre 2008 (à l'issue desquelles a été élu John Atta-Mills du Congrès national démocratique-NDC) a été contrôlé par des observateurs du Parlement Panafricain et de l'Union européenne. La Mission d'observateurs européens, bien qu'elle ait déclaré que de manière générale les élections se sont déroulées de manière libre et transparente, a fait état de violences et de perturbations dans certains bureaux de vote. Le second tour a été marqué par des accusations mutuelles de fraude.

Violences inter-claniques dans le nord du pays

Depuis 2008, et dans un contexte électoral et partisan, la région du Bakwu et le nord de la région du Dagbon ont été le lieu de fortes tensions voire de violences entre les ethnies Mamprusi et Kusasi d'une part, et entre les ethnies Adani et Abudu d'autre part. Selon le rapport de Freedom House, 15 personnes seraient décédées dans les affrontements dans le Bakwu. Un couvre feu aurait été instauré.

Atteintes aux droits de l'Homme

A l'occasion de l'élection du nouveau président, Amnesty International a publié, en janvier 2009, un rapport adressé au nouveau gouvernement visant à pointer les atteintes aux droits de l'Homme auxquels il se doit de remédier. L'organisation revient donc sur la peine de mort ; la détention illégale et les procès inéquitables ; la grave surpopulation dans les prisons et les autres lieux de détention du pays ; la violence contre les femmes; les expulsions forcées; ainsi que les violences collectives.

Une liberté de la presse fragile

Selon le rapport de Freedom House, le Ghana doit adopter une législation protégeant la liberté d'information. Le nombre d'intimidations, d'arrestations arbitraires et d'attaques à l'égard des journalistes est en augmentation.

Pénalisation de l'homosexualité

Le code pénal ghanéen criminalise toujours l'homosexualité masculine. Cette situation juridique facilite la perpétration de discrimination, de harcèlement voire de violences, y compris par la police dans le but d'extorquer de l'argent.

Persistance de l'esclavage rituel dit « Trokosi »

Cette pratique, répandue dans la région méridionale de la Volta, consiste pour une famille à remettre l'une de leur fillette ou adolescente pour une période allant de quelques mois à plusieurs années à un prêtre pour calmer les dieux et réparer une action commise. Cette forme d'exploitation, bien qu'interdite par la loi, perdure et semble tolérée par les autorités locales.

Sources consultées et utilisées :

- Amnesty International, *Rapport 2009 - La situation des droits humains dans le monde : Ghana* 28 mai 2009
- Freedom House, *Freedom in the world 2009: Ghana*, 16 July 2009
- US Department of State – *2008 Human rights report : Ghana*, 25 February 2009
- Refugee Documentation Centre (Ireland) – *Treatment of homosexuals in Ghana*, 4 August 2009
- Refugee Documentation Centre (Ireland) – *Information on the age of children used for the purposes of Trokosi*, 4 August 2009
- BBC News, *The girls who spend their lives as a 'wife of the gods'*, 27 August 2009
- Amnesty International, *Ghana's new President must commit to human rights*, 8 January 2009
- Amnesty International, *Ghana: A seven point human rights agenda for the new government*, 1 January 2009
- Integrated Regional Information Networks (IRIN), *Ghana: No president-elect yet*, 30 December 2008

Inde

Rappel :

Evolution du nombre de premières demandes d'asile et du taux de placement en procédure prioritaire

POS	2005		2006		2007		2008	
	DA	%PP/DA	DA	%PP/DA	DA	%PP/DA	DA	%PP/DA
Inde	529	29%	102	91%	55	96%	61	95%

Evolution du nombre d'accords OFPRA et d'annulations CNDA

	2005		2006		2007		2008	
	OFPRA	CNDA	OFPRA	CNDA	OFPRA	CNDA	OFPRA	CNDA
Inde	4	37	7	12	1	7	-	5

Nombre de pays européens (hors France) considérant l'Inde comme pays sûr : 3 (Malte, Royaume-Uni, Suisse)

Nouvelles condamnations à la peine capitale :

La peine de mort est toujours inscrite dans la Constitution de l'Union indienne. Si la dernière exécution par pendaison remonte à l'été 2004, des condamnations à la peine capitale sont régulièrement prononcées. Ainsi, selon Amnesty International, en 2008, près de 70 condamnations à la peine de mort ont été prononcées.

En août 2009, trois personnes (Haneef Sayyed, son épouse Fahmeeda Sayyed et Ashrat Ansari) ont été condamnés à la capitale pour meurtre, conspiration et terrorisme pour avoir perpétré des attentats lesquels avaient tué 54 personnes et blessé 244 autres à Bombay en août 2003. Cette condamnation se fonde sur la loi de 2001 sur la prévention du terrorisme, alors en vigueur au moment des faits ; cette législation a depuis été abrogée à la suite de campagnes menées par des associations de défense des droits humains car certaines de ses dispositions étaient hautement controversées ; ainsi, la loi admettait que des aveux obtenus sous la contrainte étaient recevables comme preuves devant les juridictions.

Police indienne : un fonctionnement archaïque et des pratiques illégales (détentions arbitraires, tortures, exécutions extrajudiciaires, etc.) :

Dans un rapport publié en août 2009, l'association Human Rights Watch (HRW) souligne, d'une part, les défaillances du système policier indien. Avec 1 policier pour 1037 habitants, la police indienne demeure archaïque de par son organisation et les conditions de travail de ses agents, notamment les sous-officiers, sont très difficiles. Par ailleurs, la police indienne est hautement corrompue et les interférences politiques sont grandes. Il est ainsi fréquent que suite à des pressions politiques locales ou nationales des affaires soient abandonnées ou au contraire montées de toute pièce. Aussi, d'une manière générale, les Indiens ont peu confiance dans leur police et y ont rarement recours.

D'autre part, HRW dénonce les abus commis en toute impunité par les policiers. Ainsi, il existe un nombre important de plaintes non enregistrées et d'enquêtes non traitées. L'influence des hommes politiques est telle que des plaintes sont retirées parce qu'elles visent des proches ou des partisans, ou parce qu'elles démontreraient une augmentation de la criminalité peu porteuse électoralement. Les infractions commises à l'encontre d'Intouchables, les violences domestiques ou encore les violences sexuelles sont souvent classées sans suite.

Par ailleurs, HRW rapporte différents témoignages d'arrestations arbitraires ou de détentions illégales, commises en vue d'obtenir le retrait d'une plainte ou bien de l'argent. Souvent la procédure pénale n'est pas respectée, comme l'obligation de déférer un gardé à vue devant un magistrat ou de respecter les droits des mineurs. Régulièrement des cas de mauvais traitements voire de torture sont rapportés dans le but d'extorquer des aveux, même faux, ou alors de l'argent.

Enfin, HRW dénonce plusieurs cas d'exécutions extrajudiciaires commises en toute impunité. La plupart semble avoir lieu dans l'Etat sikhe de l'Uttar Pradesh où d'après la National Human Rights Commission auraient enregistré plus de 200 plaintes en 2007. Cette pratique, qui est soit encouragée soit bénéficie de la loi du silence du corps de la police, vise souvent des délinquants ou leur famille.

Des journalistes attaqués et sous pression :

L'association Reporters sans frontières (RSF) rapporte plusieurs incidents graves impliquant des journalistes et démontrant les risques encourus par cette profession. Ainsi, L. Choudhury, journaliste du quotidien *Sambad*, est accusé de « sédition ». Arrêté le 20 septembre 2009 en possession de tracts maoïstes qu'il avait reçu par la poste, il était toujours emprisonné à la mi-octobre dans la province d'Orissa. Selon l'association, il s'agirait d'une vengeance des forces de police locale dont il aurait dénoncé les liens avec le crime organisé.

L'association dénonce une autre arrestation abusive, celle d'un journaliste, B. Lenin, rédacteur en chef du quotidien tamoul *Dinamalar*, survenue à Madras le 7 octobre 2009. Ce journaliste est poursuivi suite à une plainte de la South India Film Artists Association sur la base du Tamil Nadu Women Harassment Act pour avoir publié un article controversé sur des actrices tamoules soupçonnées être impliquées dans une affaire de prostitution.

Plus grave, RSF déplore l'assassinat par sept inconnus, d'A. Majumder, rédacteur en chef de *Aji*, dans la capitale l'Etat d'Assam. Ce quotidien, publié en langue assamaise, soutenait les négociations entre le gouvernement et le United Liberation Front of Assom, journal, mouvement indépendantiste. Ce nouvel assassinat survient peu après celui de J. Saikia, journaliste d'un autre quotidien publié dans le même Etat d'Assam (voir Note Forum réfugiés n°07/2009).

Escalade de la violence entre le gouvernement et les maoïstes (ou naxalites) :

Le mouvement naxalite est présent et actif dans les zones rurales de près de 15 des 28 Etats de l'Union indienne, principalement dans l'Est et le Sud-Est du pays. Présenté en 2006 par le premier ministre comme « *le plus grand défi pour la sécurité intérieure qu'a jamais dû relever [le] pays* », le naxalisme a fait des milliers de mort depuis sa création en 1967 (près de 455, d'après certaines sources, entre les mois de janvier et juin 2009, principalement dans l'Etat du Chhatisgarh).

La situation a empiré ces derniers mois dans un climat électoral tendu au niveau local et national. Depuis, cet été, de nombreux affrontements ont eu lieu entre forces de l'ordre et rebelles causant des pertes humaines importantes dans chaque camp (les

12 juillet et 18 septembre 2009, se sont respectivement 30 policiers et 24 rebelles qui ont été tués).

Le gouvernement indien, qui en juin 2009 a fait interdire le parti communiste indien maoïste, pourrait lancer une offensive militaire et paramilitaire d'ici à la fin de l'année. Toutefois, si cette dernière information n'est pas pour l'heure confirmée, il est en revanche certain que les violences vont s'aggraver.

Enrôlement de mineurs dans des groupes paramilitaires pour combattre les maoïstes :

Après que le gouvernement de l'Etat de Orissa a annoncé en novembre 2008 le recrutement de près de 2000 personnes pour rejoindre les rangs de la milice SPO (*Special police officers*) afin de contrer les rebelles naxalite, l'association HRW appelle ledit gouvernement à mettre fin à l'enrôlement de mineurs de 18 ans au sein des troupes.

Pénalisation de l'homosexualité :

L'article 377 du code pénal indien, toujours en vigueur, prévoit une peine de 10 ans d'emprisonnement en cas de relations entre adultes consentants de sexe masculin.

En juillet 2009, la Haute Cour de Delhi a refusé d'appliquer cette disposition. En septembre 2009, le gouvernement indien a fait savoir qu'il n'interviendrait pas dans l'affaire, la décision ayant fait l'objet d'un pourvoi devant la Cour Suprême. Pour l'heure, la haute juridiction n'a pas encore rendu sa décision.

La disposition du code pénal reste donc applicable et différentes sources, dont les rapports du Département d'Etat américain, indique qu'elle est fréquemment invoquée, notamment par les policiers pour harceler et punir les populations gays ou lesbiennes.

Sources consultées et utilisées:

- Agence France Presse - *Trois condamnés à mort pour les attentats de Bombay en 2003* – 6 août 2009
- Amnesty international – *Inde : Les peines de mort prononcées au titre de la Loi sur la prévention du terrorisme ne doivent pas être suivies d'exécution* - Déclaration publique, 6 août 2009
- Reporters sans frontières – *Un journaliste accusé de "sédition" après avoir mis en cause la police locale*, 15 octobre 2009
- Reporters sans frontières – *Un journaliste du Tamil Nadu arrêté pour un article sur des actrices*, 9 octobre 2009
- Reporters sans frontières – *Un rédacteur en chef tué par balles dans l'Etat d'Assam*, 25 mars 2009
- International Gay and Lesbian Human Rights Commission - *India: Government Defers Decision on 377 to Supreme Court*, 18 September 2009
- Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada – *Inde : Information sur la situation des personnes homosexuelles, y compris les groupes de soutien créés à leur intention et la protection qui leur est offerte par l'Etat (juin 2004-avril 2009)*, 29 avril 2009
- US Department of State – *India : Country report on human rights practice 2008*

- Nouvel Observateur (site internet) – *Inde : 30 policiers tués par des rebelles maoïstes, 12 juillet 2009 et 24 rebelles maoïstes tués dans un accrochage en Inde, 18 septembre 2009*
- Courrier international (site internet citant The Hindu) – *Inde : les Maoïstes font parler d’eux, 13 octobre 2009*
- Human Rights Watch : *Broken System: Dysfunction, Abuse and Impunity in the Indian Police, 4 August 2009*
- Human Rights Watch : *India : Don’t recruit children into special police, 27 January 2009*
- Refugee Documentation Centre Ireland: *India – researched and compiled by the refugee documentation centre of Ireland, 30 September 2009*
- Human Rights Features – *Ending police impunity : the need to establish and strengthen accountability mechanisms, 26 September 2009*
- Freedom House, *Freedom in the world 2009 – India, 16 July 2009*
- Amnesty International – *Inde : l’ordonnance de mise en détention préventive d’un défenseur des droits humains à Manipur doit être annulée, 14 octobre 2009*
- Amnesty International : *Rapport 2009 – La situation des droits humains dans le monde – Inde, mai 2009*

Macédoine

Rappel :

Evolution du nombre de premières demandes d'asile et du taux de placement en procédure prioritaire

POS	2005		2006		2007		2008	
	DA	%PP/DA	DA	%PP/DA	DA	%PP/DA	DA	%PP/DA
Macédoine	138	17%	105	49%	80	83%	67	81%

Evolution du nombre d'accords OFPRA et d'annulations CNDA

	2005		2006		2007		2008	
	OFPRA	CNDA	OFPRA	CNDA	OFPRA	CNDA	OFPRA	CNDA
Macédoine	-	48	3	22	-	25	1	15

Nombre de pays européens (hors France) considérant la Macédoine comme pays sûr : 3 (Luxembourg, Royaume-Uni, Suisse)

Des élections sur fond de rivalité interethnique et d'irrégularité

L'année 2008 a été marquée par plusieurs scrutins : élections municipales, législatives et présidentielle. La Commission européenne, qui réalise comme pour chaque pays des Balkans un rapport de progrès, rapporte que certaines irrégularités ont été constatées et que des pressions ont pu être effectuées sur certains citoyens, notamment des fonctionnaires lors des votes.

Les scrutins ont par ailleurs été le prétexte à la perpétration d'actes de violence, notamment entre les deux grandes factions rivales représentant la communauté albanaise. Les associations Human Rights Watch ou Amnesty International rapportent qu'un militant a été tué, des agressions ont été commises et des bureaux ou domiciles de membres de ces partis saccagés.

Discriminations contre les minorités

Entre 3 et 5000 membres des communautés rom, albanaise n'ont toujours pas de documents d'état civil ou de sécurité sociale, si bien qu'ils n'ont pas accès aux prestations sociales et familiales.

La communauté rom, plus particulièrement, continue à souffrir de discriminations dans l'accès aux services sociaux et à l'emploi. Les comportements discriminants se retrouvent aussi dans la vie de tous les jours si bien que les Roms se trouvent souvent privés d'accès à certains lieux publics. Le comité des droits de l'homme et la communauté européenne s'inquiètent du taux de déscolarisation élevé des enfants roms dans des écoles où la ségrégation et le harcèlement perdurent.

Enfin, la Communauté européenne a pu constater l'absence d'adoption de législation et e mécanisme spécifique de lutte contre les discriminations fondées sur le sexe, l'origine, le handicap ou encore l'orientation sexuelle.

Violences contre les femmes et les filles

Ce type de violence demeure très répandu. Si une instance nationale a été mise en place pour coordonner l'application de la Stratégie nationale contre les violences domestiques (2008/2011), les résultats concrets se font attendre.

Sources consultées et utilisées :

- Commission européenne - *Macédoine : Rapport de suivi 2009* – SEC(2009) 1335/3 – EN, 14 octobre 2009
- Human Rights Watch, *World Report 2009 - Macedonia*, 14 January 2009
- Amnesty international, *Rapport 2009 - La situation des droits humains dans le monde – Macédoine*, 28 mai 2009
- Reporters sans frontières – *Rapport annuel 2009*
- Courrier des Balkans

Madagascar

Rappel :

Evolution du nombre de premières demandes d'asile et du taux de placement en procédure prioritaire

POS	2005		2006		2007		2008	
	DA	%PP/DA	DA	%PP/DA	DA	%PP/DA	DA	%PP/DA
Madagascar	210	9%	85	38%	32	69%	15	67%

Evolution du nombre d'accords OFPRA et d'annulations CNDA

	2005		2006		2007		2008	
	OFPRA	CNDA	OFPRA	CNDA	OFPRA	CNDA	OFPRA	CNDA
Madagascar	31	33	13	26	7	22	1	7

Nombre de pays européens (hors France) considérant Madagascar comme pays sûr : 0

Pour une analyse plus complète de la situation prévalant à Madagascar, consulter la note de Forum Réfugiés de juin 2009 (n°18/2009).

Contexte et suites de la crise de janvier 2009

Madagascar souffre d'une instabilité politique chronique. En janvier 2009, suite à l'appel du maire de la capitale Andry Rajoelina pour renverser le président Marc Ravalomanana (président en exercice depuis 2002), le pays connaît un nouvel épisode de détérioration de sa situation politique. Le 26 janvier 2009, des émeutes conduites par les partisans d'Andry Rajoelina ont éclaté et ont provoqué la mort d'une cinquantaine de personnes. De plus en plus isolé et pressé par les militaires, le président a finalement remis ses pouvoirs le 17 mars 2009. Andry Rajoelina s'est autoproclamé à la tête du pays, a prononcé la dissolution de l'Assemblée nationale et du Sénat pour les remplacer par une « Haute autorité de transition » et un « Conseil pour le redressement économique et social ». Il a également annoncé la tenue d'élections dans les deux ans.

Depuis, en août 2009, des accords ont été signés à Maputo (Mozambique) pour décider des réformes constitutionnelles et de la transition politique supposée conduire à une élection présidentielle et des élections législatives d'ici à la fin 2010.

Début novembre 2009, les principaux courants politiques de l'île représentés par MM. Rajoelina, Ravalomanana, Ratsiraka et Zafy, ont été appelés à se rencontrer par des médiateurs internationaux de l'Union africaine à Addis Abeba (Ethiopie) pour sortir le pays de la paralysie institutionnelle. Cette réunion, qui intervient trois semaines après le refus de M. Ravalomanana de participer à une précédente rencontre prévue à Genève, vise à répartir l'attribution des postes clés entre les quatre mouvances politiques.

Une presse malgache victime de pressions

Tout au long de la crise, les professionnels des médias ont subi la tension politique faisant l'objet de pressions importantes. C'est ce que dénonce Reporters sans frontières depuis plusieurs mois. L'association s'inquiète ainsi des menaces de mort qui sont parfois perpétrées (à l'encontre par exemple d'un journaliste du site madagate. Com) ; d'arrestations, d'interrogatoires musclés voire de détention du directeur de la radio Fahazavana, ou encore d'un journaliste de Radio Mada

Des violations des droits humains impunies

L'ONG Amnesty International a pu recommander à la suite d'une mission réalisée avant l'été que des enquêtes indépendantes et impartiales sur les homicides illégaux d'au moins 31 personnes par la garde présidentielle le 7 février 2009. Pour l'heure, la création d'une commission nationale mixte d'enquête n'est pas satisfaisante. Même, l'association demande sa dissolution et se dit inquiète de différentes allégations de mauvais traitements au cours des arrestations.

Sources consultées et utilisées :

- AFP, *Madagascar : l'UA appelle les dirigeants malgaches à prendre leurs responsabilités*, novembre 2009
- Amnesty International, *Les droits humains sont laissés de côté dans la résolution de la crise politique actuelle*, juillet 2009
- Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies, *la situation des droits de l'homme à Madagascar*, mars 2007
- FIDH, *Madagascar, le verdict des urnes doit être respecté*, janvier 2002.
- Freedom House, *World report 2006, 2007, 2008*.
- Human rights committee, *Concluding observations of the Human Rights Committee, Madagascar*, Mars 2007.
- Irinnews, « *Madagascar : manifestations à Antananarivo, quatrième journée de violence* », 28 janvier 2009.
- Le Monde, « *La communauté internationale dénonce le « coup d'Etat » de Rajoelina à Madagascar* », 20 mars 2009.
- Le Monde.fr, « *Madagascar : une manifestation en faveur de l'ancien président réprimée* », 20 avril 2009.
- Le Monde, « *Péril Malgache* », 31 janvier 2009 ;
- Les nouvelles de l'ONU, « *Madagascar : Ban préoccupé par la situation prend note de la démission du président* », 17 mars 2009.
- Reporters sans frontières, *La presse malgache de plus en plus menacée par un climat politique tendu*, juillet 2009
- United States Department of State, *2007-2008-2009 Country Reports on Human Rights Practices – Madagascar*.

Mongolie

Rappel :

Evolution du nombre de premières demandes d'asile et du taux de placement en procédure prioritaire

POS	2005		2006		2007		2008	
	DA	%PP/DA	DA	%PP/DA	DA	%PP/DA	DA	%PP/DA
Mongolie	365	25%	47	60%	85	73%	48	54%

Evolution du nombre d'accords OFPRA et d'annulations CNDA

	2005		2006		2007		2008	
	OFPRA	CNDA	OFPRA	CNDA	OFPRA	CNDA	OFPRA	CNDA
Mongolie	10	88	5	39	6	13	7	12

Nombre de pays européens (hors France) considérant la Mongolie comme pays sûr : 3 (Luxembourg, Royaume-Uni, Suisse)

Peine de mort :

Dans son rapport annuel 2009, Amnesty international souligne que les autorités mongoles ne publient aucune donnée statistique et procèdent vraisemblablement aux exécutions capitales dans le secret. Par ailleurs, lors de l'Assemblée générale des Nations unies en décembre 2008, la Mongolie a voté contre une résolution proposant un moratoire mondial sur la peine de mort.

Répressions lors des émeutes de juillet 2008 et craintes d'impunité :

En raison de suspicions de fraude lors des élections législatives de juin 2008, des manifestations ont éclaté dans la capitale mongole le 1er juillet 2008. Les violences ont pris une ampleur telle que l'état d'urgence a été déclaré pendant 4 jours à compter du 2 juillet. Pendant cette période, 5 manifestants ont été tués, dont 4 par balle, et plus de 300 personnes, y compris des policiers, ont été blessées. Par ailleurs, plus de 700 personnes ont été arrêtées; des témoignages rapportent des cas de mauvais traitements en cours de détention et des cas de refus d'accès aux soins ou à un avocat.

Peu après les événements, dix policiers ont été arrêtés et inculpés de meurtre; le chef de la police a été démis de ses fonctions et certains responsables mutés. Néanmoins, en janvier 2009, Amnesty International, craignant que les auteurs présumés ne soient pas traduits en justice, appelait le gouvernement mongol à mener une enquête indépendante et impartiale. L'organisation a indiqué que les policiers arrêtés ont été remis en liberté sous caution et que le gouvernement mongol a versé à titre d'indemnisation une somme de 1 million de tugriks (550 euros environ) à chacune des familles des victimes, qui ont également reçu 100 000 tugriks (55 euros environ) d'autres fonds publics. Amnesty International a rappelé qu'aucune indemnisation ne peut se substituer à une enquête sur les faits et à la comparution en justice de leurs auteurs présumés, dans le respect des normes juridiques internationales.

Discrimination à l'égard des homosexuels et atteinte à la liberté d'association :

Le 23 juin 2009, les autorités mongoles ont refusé d'enregistrer la création d'une organisation non gouvernementale -le centre pour les gays, lesbiennes, bisexuels et transsexuels- privant ainsi l'organisation de pouvoir mener ses activités. Les autorités

invoquent que le nom du centre « a une signification qui heurte les coutumes et traditions et peut donner un mauvais exemple à la jeunesse » [traduit de l'anglais par nous].

Arrestation et refoulement d'un demandeur d'asile chinois d'origine mongole :

Radio Free Asia rapporte l'arrestation le 3 octobre 2009 à Oulan Bator par la police chinoise avec le concours des autorités locales mongoles d'un dissident chinois. M. Batzangaa est le responsable de l'école médicale tibétaine dans la ville de Ordos, en Mongolie intérieure (Chine). Il a été arrêté avec sa femme et sa fille devant l'entrée du bâtiment du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés où il allait se présenter pour demander le statut de réfugié. Il a été refoulé le jour même vers la Chine en toute illégalité puisqu'en l'absence de mesure de reconduite officielle, M; Batzangaa n'a pu faire valoir ses droits.

En mai 2009, les élections présidentielles ont eu lieu. Le candidat du parti d'opposition, le parti démocrate, T. Elbehdorj l'a emporté sur le président sortant N Enkhbayar du parti populaire révolutionnaire mongol. Quelques irrégularités auraient été constatées mais le traumatisme des émeutes de l'été 2008 a conduit les partis à faire preuve de retenue sur cette question.

Sources consultées et utilisées :

- Amnesty International, *Rapport 2009 - La situation des droits humains dans le monde : Mongolie* 28 mai 2009
- US Department of State, *2008 Human rights report : Mongolia*, 25 February 2009
- Amnesty International, *Are the Mongolian authorities getting away with murder?*, 15 January 2009
- Human Rights Watch, *Mongolia rebuffs lesbian, gay, bisexual and transgender organization*, 9 July 2009
- Radio Free Asia, *Dissident detained in Mongolia*, 21 October 2009

Sénégal

Rappel :

Evolution du nombre de premières demandes d'asile et du taux de placement en procédure prioritaire

POS	2005		2006		2007		2008	
	DA	%PP/DA	DA	%PP/DA	DA	%PP/DA	DA	%PP/DA
Sénégal	94	34%	51	75%	38	79%	166	84%

Evolution du nombre d'accords OFPRA et d'annulations CNDA

	2005		2006		2007		2008	
	OFPRA	CNDA	OFPRA	CNDA	OFPRA	CNDA	OFPRA	CNDA
Sénégal	2	15	2	4	8	4	61	5

Nombre de pays européens (hors France) considérant le Sénégal comme pays sûr : 6 (Danemark (sauf MFDC), Luxembourg, Malte, Royaume-Uni, Slovaquie, Suisse)

Liberté de la presse : des journalistes indépendants cibles d'attaques :

Suite à la publication dans le journal *24 Heures Chrono* d'un article impliquant le président sénégalais Abdoulaye Wade et son fils dans une affaire de blanchiment d'argent en Côte d'Ivoire, les locaux du journal avaient été saccagés le 17 août 2008. Le 12 septembre suivant, le directeur de la publication de *24 Heures Chrono*, El Malick Seck, était condamné à 3 ans d'emprisonnement pour avoir publié ledit article et son quotidien était suspendu. Après 8 mois de détention, le 24 avril 2009, le président a gracié El Malick Seck. Toutefois, pour l'organisation Reporters sans frontières, ce geste ne suffit pas et le gouvernement sénégalais doit s'engager sur la voie de la réforme pour notamment dépénaliser les délits de presse.

Le 14 mars 2009, trois radios communautaires du quartier Pikine de Dakar, les radios Oxy Jeunes, Afia FM et Djoloff FM, ont été suspendues pour deux mois par le Conseil national de régulation de l'audiovisuel sur la base de l'article 19 de leur cahier des charges. Selon cette disposition, les médias communautaires ont en effet l'interdiction d'aborder des questions politiques en période électorale, en l'occurrence des élections locales.

Le groupe de presse *Walfadjri* a fait l'objet de plusieurs actes d'intimidation en août et septembre 2009. Le 27 août 2009, les forces de l'ordre ont envahi les locaux de *Walfadjri FM* suite à une décision de justice prise pour défaut de paiement de droits d'auteurs. Les émissions ont été immédiatement suspendues et le matériel de diffusion confisqué. Le 25 septembre 2009, ce sont des *talibés* (disciples de marabout) qui ont envahi et saccagé les locaux du groupe suite à la publication d'une interview critiquant les positions de leur marabout en faveur du président à vie de l'actuel chef de l'Etat. Une enquête a été ouverte pour mettre toute la lumière sur cet assaut qui a fait trois blessés et de nombreux dégâts.

Répression à l'encontre des homosexuels et incitation à l'homophobie :

L'homosexualité masculine est un délit au Sénégal puni de 5 ans d'emprisonnement et d'une peine d'amende. Amnesty international constate depuis deux ans une

hausse des arrestations arbitraires et des agressions homophobes, tolérées voire encouragées par la criminalisation de l'homosexualité dans le pays.

Ainsi, en décembre 2008, neuf hommes de l'association AIDES Sénégal, une association de prévention du VIH/Sida, étaient arrêtés en raison d'accusations portant leur comportement sexuel. Le 6 janvier 2009, les neuf hommes étaient condamnés en première instance à huit ans de prison pour actes indécents et contre nature (voir Forum réfugiés n°07/2009). Quelques mois plus tard, la Cour d'appel de Dakar a infirmé cette décision. Selon des informations recueillies par Human Rights Watch et Amnesty International, ces hommes ont fait l'objet de mauvais traitements au cours de leur détention. Depuis leur libération, Amnesty International demande au gouvernement sénégalais de les protéger contre des attaques homophobes. En effet, depuis le 20 avril 2009, jour de leur libération, les médias et une organisation islamique ont diffusé des déclarations décrivant les neuf hommes comme des pervers et appelant à s'en prendre à tout présumé homosexuel, y compris en lui jetant des pierres.

Casamance: détérioration de la situation sécuritaire :

Malgré l'accord de paix signé en 2004, les hostilités entre le gouvernement sénégalais et le mouvement indépendantiste casamançais ont gagné en intensité ces derniers mois. La Casamance est la cible d'attaques et pillages perpétrés par les membres du Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC). Par ailleurs, des échanges de tirs entre l'armée sénégalaise et les rebelles présumés sont régulièrement rapportés y compris dans la ville de Ziguinchor, la plus importante de la région.

Ainsi, le 1er octobre 2009, l'attaque d'un taxi collectif par des membres du MFDC a fait un mort et un blessé. Le lendemain, six soldats ont été tués lors d'une embuscade tendue à un véhicule militaire dans le sud du département de Sédhiou, près de la frontière avec la Guinée-Bissau.

Vieux de plus de 27 ans, le conflit aurait déjà causé entre 3 et 6000 morts, 697 victimes des mines et 60000 déplacés d'après les chiffres avancés par les Nations unies et Handicap International.

Sources consultées et utilisées :

- Amnesty International, *Rapport 2009 - La situation des droits humains dans le monde : Sénégal*, 28 mai 2009
- Freedom House, *Freedom in the world 2009: Senegal*, 16 July 2009
- Reporters sans frontières, *Le siège du groupe de presse Walfadjari attaqué : condamnation unanime*, 24 septembre 2009
- Reporters sans frontières, *Le journaliste El Malick Seck libéré, le président Abdoulaye Wade doit aller plus loin*, 27 avril 2009
- Reporters sans frontières, *Trois radios communautaires suspendues pour avoir diffusé des émissions politiques*, 17 mars 2009
- Reporters sans frontières, *Un groupe de presse suspendu de force pour défaut de paiement*, 28 août 2009
- Amnesty International, *Les autorités doivent protéger neuf hommes risquant d'être victimes d'agressions homophobes*, 27 avril 2009

- Integrated Regional Information Network (IRIN), *Senegal: Fresh violence in Casamance*, 12 June 2009
- IRIN, *Senegal : Casamance residents warns of attacks' impact*, 3 July 2009
- IRIN, *Senegal : Heaviest fighting in years hits Casamance*, 26 August 2009
- IRIN, *Analysis : closer to war than to peace in Casamance?*, 18 September 2009
- Agence France Presse, *Echanges de tirs entre des rebelles et l'armée en Casamance*, 22 octobre 2009
- Radio France International, *Casamance : attaques meurtrières contre des soldats*, 3 octobre 2009

Ukraine

Rappel :

Evolution du nombre de premières demandes d'asile et du taux de placement en procédure prioritaire

POS	2005		2006		2007		2008	
	DA	%PP/DA	DA	%PP/DA	DA	%PP/DA	DA	%PP/DA
Ukraine	395	26%	93	85%	65	72%	54	74%

Evolution du nombre d'accords OFPRA et d'annulations CNDA

	2005		2006		2007		2008	
	OFPRA	CNDA	OFPRA	CNDA	OFPRA	CNDA	OFPRA	CNDA
Ukraine	2	15	2	4	8	4	61	5

Nombre de pays européens (hors France) considérant l'Ukraine comme pays sûr : 3 (Luxembourg, Royaume-Uni, Suisse)

Mauvais traitements et privation arbitraire de liberté :

Une délégation du Groupe sur la détention arbitraire des Nations unies s'est rendue en mission en Ukraine entre le 22 octobre et le 5 novembre 2008. Au cours de cette visite, la délégation a pu visiter une vingtaine de lieux de privation de liberté et rencontrer différents acteurs gouvernementaux, des représentants de la société civile et des détenus. Dans le résumé introductif de son rapport, le Groupe de travail constate la mise en place de certaines réformes et de mécanismes de surveillance mais déplore les « nombreuses allégations cohérentes et crédibles émanant de diverses sources, y compris des victimes, dont des mineurs, faisant état d'aveux arrachés sous la torture à des détenus par la police ukrainienne ». Le Groupe de travail constate par ailleurs « que les auteurs de mauvais traitements bénéficient d'une large impunité ». Au sujet de la privation de liberté en général, le Groupe de travail « s'inquiète du nombre élevé d'arrestations dans le pays, certaines sources avançant le chiffre annuel d'un million, dont beaucoup ne sont pas enregistrées ».

Dans leurs rapports annuels 2009, Human Rights Watch et Amnesty International (AI) rapportent également des informations faisant état d'actes de torture et d'autres mauvais traitements perpétrés dans les prisons et les centres de détention dépendant de la police. Selon des informations recueillies par AI, en 2008, le Groupe de défense des droits humains de Kharkov avait enregistré 197 plaintes pour torture ou mauvais traitements, dont 136 mettant en cause la police et 49 l'administration pénitentiaire.

Enfin, une délégation du Comité pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) du Conseil de l'Europe a également effectué une visite en Ukraine en septembre 2009. Les observations suite à cette nouvelle visite périodique seront publiées ultérieurement si l'Ukraine en est d'accord et permettront de s'assurer des progrès réalisés ou non par les autorités.

Recrudescence du racisme et des discriminations :

Dans son rapport de progrès sur la mise en œuvre de la politique européenne de voisinage, la Commission européenne rapporte différentes allégations de discrimination dans des secteurs aussi variés que l'emploi, le logement, l'accès aux

soins ou à la police. Parmi les groupes victimes de discriminations voire de violences racistes : les Roms, les Tatars de Crimée, les étrangers résidant en Ukraine, les personnes porteuses du virus VIH/Sida ou les minorités sexuelles.

Plusieurs associations, dont Amnesty International et Human Rights Watch, dénoncent la progression alarmante des attaques racistes, xénophobes et antisémites, notamment depuis le premier semestre 2008.

A cet égard, l'Union européenne et la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) du Conseil de l'Europe recommandent aux autorités ukrainiennes de renforcer leur législation pour faciliter les poursuites contre ces actes lorsqu'ils se produisent.

Des journalistes exposés à la violence dans une relative impunité :

M. Lukanoc, dirigeant d'un syndicat de journaliste demande au procureur général d'Ukraine de publier une liste répertoriant tous les noms des journalistes tués depuis l'indépendance du pays. Cette requête vient s'inscrire dans l'affaire très controversée de l'assassinat du journaliste G. Gongadze survenu en 2000. Après des années d'immobilisme, l'enquête a connu certaines avancées à l'été 2009 : toutefois, Reporters sans frontières ou encore l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe appelle à ce que l'enquête ne se limite pas aux seuls auteurs physiques mais permettent de retrouver les commanditaires même s'il s'agit de hauts responsables politiques.

Un contexte préélectoral propice à la censure ?

Les corapporteurs pour l'Ukraine de la Commission de suivi de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe se déclarent préoccupé par une décision d'un tribunal de Kiev qui interdit la publication ou la diffusion par toute personne physique ou morale de toute « publicité déloyale » concernant le premier ministre. Les parlementaires précisent qu' « en particulier dans le contexte de l'élection présidentielle imminente en Ukraine, une telle décision pourrait facilement être considérée comme une forme de censure et d'ingérence des tribunaux dans la campagne électorale et le débat politique, ce qui serait inadmissible ». Les élections présidentielles sont annoncées pour le mois de janvier 2010 ; l'actuel premier ministre Mme Tymochenko est candidate.

Sources consultées et utilisées :

- Amnesty International, *Rapport 2009 - La situation des droits humains dans le monde : Ukraine*, 28 mai 2009
- Freedom House, *Freedom in the world 2009: Senegal*, 16 July 2009
- Commission européenne, *Rapport de progrès sur l'application de la politique européenne de voisinage*, 23 avril 2009
- Nations Unies, Conseil des Droits de l'homme - *Rapport du Groupe de travail sur la détention arbitraire - Mission en Ukraine (A/HRC/10/21/Add.4)*, 9 février 2009
- Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe - *Recommandation 1856 (2009) Enquêtes sur les crimes qui auraient été commis par de hauts responsables sous le régime Koutchma en Ukraine: l'affaire Gongadze, un exemple emblématique*, 27 janvier 2009

- Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe - Ukraine : décision préoccupante d'un tribunal de Kiev concernant du matériel critique à l'égard du Premier ministre, 6 octobre 2009
- Reporters sans frontières, *Lettre ouverte de RSF au procureur général d'Ukraine*, 10 août 2009
- Radio Free Europe, *Ukrainian media union demands public list of slain journalists*, 10 September 2009